

Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 6 juin 2014 ¹

1) Ordures ménagères :

Présentation par les invités : **Frédéric SAUVET** (responsable service ordures ménagères), **Mehdi KCHIOUCH** (Chargé de mission), **Jean-Pierre ROUIT** (Vice-Président), de la communauté de communes

La commission "ordures ménagères" de la communauté de communes du Diois a étudié la question avec pour objectif de ne pas augmenter les taxes afférentes.

Il a été décidé d'établir des points propres. On passe alors de 600 points de collecte à 150 points. Le camion de collecte n'emploie qu'un chauffeur au lieu d'un chauffeur et un rippeur. Le personnel dégagé sera affecté aux déchetteries.

Le conseil précédant a déjà délibéré et acté sur le principe, mais pas sur les emplacements.

L'objectif est d'amener le tri sélectif dans toutes les communes, d'assurer une meilleure intégration paysagère. Plus tard il y aura passage de la taxe à une redevance et mise en place d'une part incitative

dépendant du volume d'ordures ménagères déposées.

La mise en place se fait selon une charte : accès du camion ; 1 point pour 100 habitants ; la commune est responsable des points propres.

Le conseil doit donc décider des emplacements :

OM = conteneur semi-enterré ordures ménagères ; ColTri = colonne de tri soit en conteneur, soit semi-enterrée.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas placer de points ni à proximité du lavoir ni à l'endroit actuel face aux remparts. Un endroit est proposé, à côté du central téléphonique, à gauche en descendant la rue des Fours Chaux, ou à proximité.

Les points envisagés sont donc :

- Parking face au Clos des Lilas : 2 OM + 3 ColTri
- Parking Chaussières : 2 OM + 6 ColTri
- Moulin (GCU et salle des fêtes) : 2 OM + 3 ColTri
- Proximité Champ de Foire : 2 OM + 6 ColTri
- Gare : 2 OM + 6 ColTri
- Gendarmerie : 1 OM + 3 ColTri

La discussion porte sur l'option d'enterrer aussi les colonnes de tri. Mais le coût est important : de l'ordre de 7000 € pour 3 colonnes. Il est possible d'envisager cette possibilité seulement pour certains points : Champ de Foire, Gare et éventuellement GCU.

Le conseil doit fixer le nombre de conteneurs enterrés : 11 OM sont décidés ; A voir pour les



ColTri. Plusieurs devis seront demandés, selon les options afin d'arriver à une décision.

La municipalité doit fixer les emplacements et

vérifier l'absence de réseaux souterrains.

La mise en place est prévue en 2015. Les travaux de terrassement doivent être effectués fin 2014.

2) Approbation du CR du CM du 28 avril 2014

Lecture est donnée par B. Ravet. **Le CR est approuvé avec des corrections mineures.**

3) Circuit patrimonial

Le projet suit son cours. Par suite d'un léger changement dans le devis (14 606,05 € au lieu de 15 038 €) il faut reprendre une délibération :

Après en avoir délibéré le conseil unanime

- 1. approuve le devis pour la réalisation d'un itinéraire patrimonial d'un montant de 14 606,05 €,**
- 2. sollicite l'attribution d'une subvention auprès du conseil général dans le cadre de sa dotation patrimoine,**
- 3. sollicite l'attribution d'une subvention sur les crédits "leader",**
- 4. autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la présente décision.**

4) Les travaux importants

Le centre ancien

Le conseil est unanime pour poursuivre l'opération de rénovation des viols du centre ancien. La proposition porte sur le viol des Bernards, le viol du Roux et le viol Truchenu.

Il faut lancer le processus (réunion publique, visite des maisons en juillet-août, appel d'offre, demande de subventions). Les commissions travaux et environnement s'associent pour préparer les dossiers.

Réservoir d'eau

C'est une obligation. Des subventions sont possibles (Agence de l'eau). Une commission spéciale se met en place pour reprendre le dossier.

Aménagement de la Mairie

Le problème est la recherche d'un architecte agréé par les Bâtiments de France pour reprendre le plan d'aménagement. La discussion porte sur la nécessité de présenter un projet global de rénovation, permettant une bonne utilisation d'un monument historique tout en assurant sa préservation. Cette démarche doit permettre d'assurer un meilleur subventionnement.

Une commission se met en place pour prendre les contacts nécessaires et préparer les dossiers.

5) Questions diverses

Convention avec le GCU

La convention porte sur l'utilisation de la piscine municipale par les campeurs GCU pour une somme de 1,5 € par nuitée (5700 nuitées en 2013).

La convention est reconduite à l'unanimité.

Heures d'ouverture de la piscine

Le conseil décide de garder pour cette année les mêmes horaires qu'en 2013 (voir ci-contre).

Cession gratuite de parcelles à la commune

Il s'agit d'une affaire ancienne concernant 2 parcelles en haut du Tricot qui ont permis d'élargir la voie. **Le conseil suit l'affaire pour régularisation..**

Demandes d'embauches

Demande d'embauche d'un mi-temps contractuel (contrat aidé). Le secrétariat a besoin d'aide. **Le conseil demande aux responsables d'étudier la question avec le centre de gestion.**

Demande d'embauche d'un contractuel pour l'école pour répondre à la surcharge liée aux nouveaux rythmes scolaires et aux problèmes de remplacement. La question est posée de la possibilité d'un emploi jeune. Mais il faut quelqu'un de diplômé (CAP). Un conseiller demande à avoir une information plus complète sur la mise en place des nouveaux rythmes. Un autre regrette cette réforme qui coûte à la collectivité.

La demande est acceptée par 13 voix pour, 1 abstention.

Convention PNRV

La commune accepte l'implantation d'un panneau au départ du GR aux Bachassons.

1 - Cet extrait de compte rendu est donné à titre d'information et ne constitue pas le compte rendu officiel du conseil municipal.

Informations municipales

Les horaires de la piscine en juillet, août et septembre

tél. 06 08 00 31 33

La piscine ouvre du 14 juin au 7 septembre.

- Du 1er juillet au 24 août inclus : 11h - 19h
- Du 25 au 31 août inclus : 11h - 13h30 et 15h - 18h30
- Du 1er au 7 septembre inclus : 13h - 18h

Numérotation des maisons

La dénomination des rues et la numérotation des maisons n'est pas en principe obligatoire. Le Maire doit cependant la mettre en place en fonction de la nécessité et les décisions prises par le conseil municipal s'imposent alors.

Pourquoi est-ce nécessaire ?

L'éloignement des sièges des services publics, leur réorganisation font que les personnes qui assurent un service : facteurs, releveurs de compteurs, service de secours n'ont souvent plus une bonne connaissance du territoire. Avec le développement du commerce par correspondance ou par internet, les livraisons de colis sont plus nombreuses et les chauffeurs-livreurs ont beaucoup de mal à trouver les destinataires. La mise en place d'un système d'adressage fiable est donc une nécessité.

L'organisation de la gendarmerie et des secours médicaux d'urgence a besoin aussi de ce système. Il faut aussi savoir qu'à chaque adresse est associée une position géographique (coordonnées géographiques) qui peut être utilisée dans un système de localisation par GPS.

La dénomination des voies et la numérotation des maisons :

Dans le centre ancien le nom des voies et les numéros étaient déjà établis. Ailleurs, des noms ont déjà été attribués aux voies qui n'en avaient pas en tenant compte des usages et après avis des résidents pour les voies privées. Ces noms ont été validés par un vote du conseil municipal précédent.

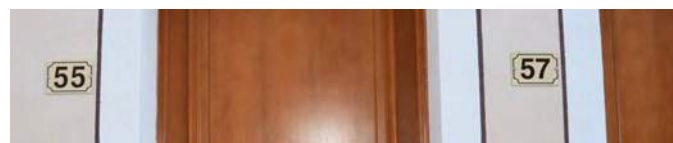
Ensuite il a fallu numérotter les maisons selon 2 types de numérotation.

- *Numérotation séquentielle* : quand les constructions sont denses, les maisons sont numérotées dans l'ordre avec des numéros impairs à gauche et pairs à droite dans le sens croissant.

- *Numérotation métrique* : quand le tissu

bâti est plus lâche, il faut prévoir que de nouvelles parcelles peuvent se construire. Dans ce cas la numérotation est métrique : le numéro représente la distance en mètres depuis le début de la rue. On garde le principe numéro impair à gauche et pair à droite toujours dans le sens croissant. Dans le cas d'une voie longue, comme par exemple la Route de Die, la numérotation permet de savoir à quelle distance on se trouve du numéro recherché.

Le travail de préparation a pris du temps. Nous sommes passés à la réalisation. Les plaques de rues ont été posées par les employés municipaux. La suite de l'opération fait l'objet de l'information ci-dessous.



Information pour la pose des numéros de maison

Le Code Général des Collectivités Territoriales dit que c'est au particulier de poser la plaque numéro de son habitation fournie par la mairie. Nous avons prévu de faire poser ces plaques numéros par nos services techniques mais cela n'est pas possible, compte tenu de l'ampleur de la tâche.

Chacun est donc responsable et doit s'assurer que le numéro sera posé dans le courant de l'été en suivant les consignes données. Vous pouvez dès maintenant contacter la mairie pour récupérer votre plaque.

En cas de difficultés ou de questions merci de contacter la mairie. Demandez aussi de l'aide à vos voisins !

Il est important que la numérotation soit mise en place rapidement. Merci pour votre compréhension et votre bonne volonté.

Compte-Rendu de la Réunion publique de la commission "Patrimoine / Culture" du 29 avril 2014

Bernard Ravet conseiller municipal responsable de la Commission "Patrimoine / Culture" avait convoqué une réunion pour préparer les journées du Patrimoine des samedi 20 et dimanche 21 septembre. La réunion était publique pour susciter une large participation des Châtillonnais.

Eric Vanoni, en sa qualité de Maire, accompagné de la 2e adjointe Christiane Puech (délégation Patrimoine et Environnement), ouvre la séance qui a mobilisé une vingtaine de Châtillonnais.

Il exprime sa volonté pour cette commission, comme pour d'autres, que le travail de la nouvelle équipe municipale puisse se faire en associant la population.

Il remercie les participants et confie la conduite de cette réunion à Bernard Ravet.

Après le traditionnel tour de table, nous rentrons dans le vif du sujet : l'organisation des 31^e journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2014.

Le thème défini cette année par le Ministère de la Culture et de la Communication est : "Patrimoine Culturel, Patrimoine Naturel".

Des propositions concrètes sont retenues :

- celle de Jacques Malod : Une balade découverte géologique.



Patrimoine géologique

- celle de Jean-Luc Mombertin (Conseiller Municipal de Treschenu-Creyer) "Autour du cirque d'Archiane".

- Entre "Patrimoine Naturel et Patrimoine Culturel", l'agriculture trouve naturellement une place prépondérante et Eric Vanoni, au titre des viticulteurs en collaboration avec l'association Arts et Vigne représentée par Christiane Puech, propose

un circuit allant des cabanons aux vignobles (période des vendanges en septembre) qui se terminera par la visite d'une cave. A noter que les cabanons figurent comme patrimoine remarquable dans le nouveau guide du Patrimoine de la Drôme, édité cette année par le Conseil Général.



Vignoble et cabanons

- La dimension humaine du Patrimoine a conduit l'assemblée à solliciter Arts et Vigne afin que, durant ces journées, le travail de mémoire mené depuis de nombreuses années par Danièle Haeringer, soit valorisé et exposé dans la salle du premier étage de la Mairie. Celle-ci accueillera dans la salle des mariages et des expositions le travail de l'ACSPADE sur l'histoire de ce bâtiment classé. Bernard Ravet en profitera pour faire découvrir quelques pièces des archives municipales, patrimoine historique de Châtillon.



Façade de la Mairie et village médiéval

- Cette année, comme les autres années, Jacqueline Bernard (présidente de l'ACSPADE) mobilisera les membres de son association pour que deux visites du circuit patrimonial soient organisées. La pose de la signalétique de ce circuit

est prévue pour cet automne.

- La thématique de ces journées 2014 permet à la présidente de l'association Fleurs et Fontaines, Marie-Jo Baude la proposition de deux visites du circuit botanique.



- Eric Joanin, vu la proximité de la date de l'équinoxe d'automne propose que le Marché d'Automne se déroule le dimanche 21 septembre. De concert Bernard Ravet et Jacqueline Bernard ont rappelé l'importance des foires et marchés dans la vie du village et le marché couvert de Châtillon. Eric Joanin propose aussi d'éclairer le patrimoine architectural les nuits des 19 et 20 septembre.

- Il est souhaité que les deux lieux de culte de la commune (Église et Temple) soient ouverts durant ces journées et leur histoire évoquée : Nadine Monard pour le Temple et Marie-Jo Baude pour l'Église en feront part aux autorités religieuses.



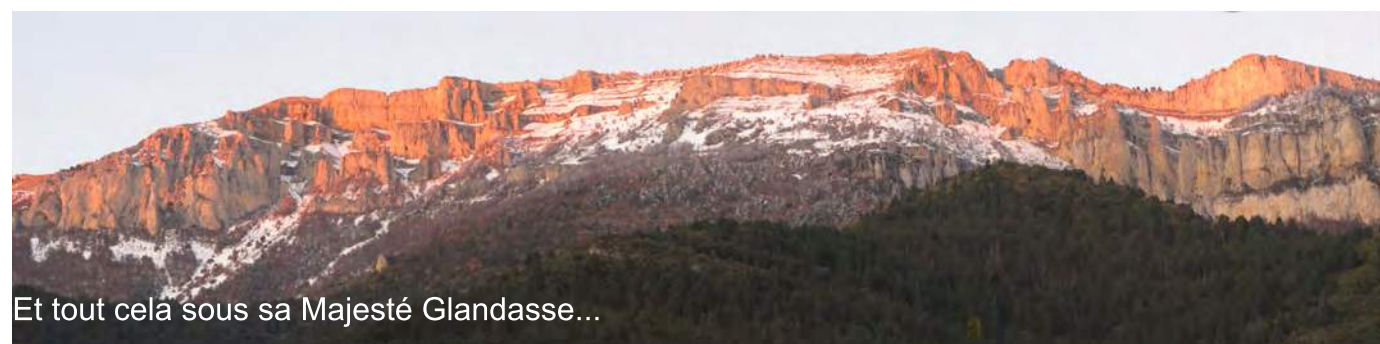
Un débat est ouvert sur

les limites d'interprétation du mot « culturel ». Fabienne Caulet, photographe, s'est proposée de se rapprocher des artistes résidant à Châtillon pour organiser "un circuit créatif" qui doit être différent du village galerie tout en valorisant la création des artistes châtillois.

Lors de cette réunion, on a évoqué la dimension patrimoniale de la musique. Geneviève Ravet fait la proposition de présenter sa création "Comme en 40" (spectacle itinérant musical sur les faits historiques de 1936 à 1946 à travers les chansons de l'époque). Bien qu'elle intéresse particulièrement l'assemblée, cette proposition n'est pas retenue pour les journées du patrimoine mais fera l'objet d'une autre manifestation dans l'année dans un souci d'une meilleure répartition des actions culturelles dans le village au fil des saisons. Cette proposition fera l'objet d'une programmation spécifique, Geneviève Ravet suggère le week-end de Pentecôte 2015.

Avant de conclure, Monsieur le Maire a aussi rappelé que cette année 2014 voyait la commémoration des 100 ans de la Grande Guerre et les 70 ans de la Libération. Lors des visites patrimoniales, Jacqueline Bernard s'est engagée à étendre son circuit au monument aux morts (dont on évoque une possible rénovation : l'État proposant, en cette année commémorative des aides spécifiques) et à la rue de la Baurie pour faire découvrir l'inscription de l'ancienne gendarmerie "impériale" qui devient "nationale". Sans esprit polémique, certains autour de la table ont évoqué le caractère patrimonial des services publics d'un chef lieu de canton en évoquant un avenir incertain et pessimiste. Mais ceci fait l'objet d'une autre commission de la nouvelle municipalité.

Si cette réunion a permis d'établir un programme copieux pour les **20 et 21 septembre** prochains, la réussite de ces journées dépendra de la météo et de la mobilisation de notre public. Que "battent tambours" du canton pour la réussite de ces 31^e journées du Patrimoine à Châtillon-en-Diois.



Et tout cela sous sa Majesté Glandasse...

La fin des travaux dans les viols

Les délais ont été tenus ! Les viols de l'Hôpital et Trempezaire et la rue Basse ont maintenant presque



leur aspect définitif. Il reste à garnir de plantations les endroits qui ont été remplis de terre : une opération qui se fera en concertation entre la Mairie, l'association Fleurs et Fontaines et les riverains.

Maintenant aux utilisateurs de juger du résultat. Les viols voisins peuvent servir de comparaison ! Les riverains ont commencé à se réapproprier et à fleurir le pied de leur façade en disposant fleurs et potées.

Quant à la suite le conseil municipal a décidé de poursuivre l'année prochaine cette rénovation préparée par la municipalité précédente, sans doute par les viols du Roux, des Bernards et Truchenud.

Fruits de la Vie : Remise des soutiens financiers à des associations le mercredi 18 juin.

A l'occasion d'un apéritif rassemblant les bénévoles qui ont contribué au succès des représentations, l'association a remis des chèques pour un total de 10300 € pour soutenir des actions en faveur d'enfants malades ou de personnes handicapées :

- à l'association "Pour Karam" de Die

- au foyer d'hébergement du château de Recoubeau.
- à l'association "La Maison du Petit Monde".

On peut retrouver le détail des bénéficiaires dans l'Écho n°71 à propos du spectacle "Les contraires".

Les sourires ci-dessous n'étaient pas seulement pour la photo, mais surtout pour le sentiment de tous de créer un beau spectacle avec les enfants, de mobiliser pour la pièce de théâtre des "Fêlés" et de rendre toute cette énergie utile.

On ne peut qu'admirer le travail de cette association !



Assemblée générale du club de l'Adoux

Le club de l'Adoux a tenu son assemblée générale le 13 juin 2014 au Lac Bleu.

Mme Caroline MIZZI première adjointe représentait la Mairie de Châtillon. MM René MAISONNEUVE et Jean-Claude JOHANY représentaient "Ensemble et Solidaires – UNRPA de la Drôme".

39 participants et 18 pouvoirs.

Le Président du club, Frédéric FAURE, a ouvert la séance en rendant hommage aux 2 adhérents disparus cette année : Mme Yvonne BODIN et M. Marcou PERRIER. Il a demandé une pensée pour les adhérents malades. Enfin, il a remercié le Conseil Général pour sa subvention et la Commune pour sa subvention et l'aide du personnel communal.

Albert ARBAUT a présenté le rapport d'activité : Le Club regroupe environ 70 adhérents dont une majorité de femmes. Le Club se réunit de façon régulière tous les vendredis (hors vacances) à la Maison St Jean, pour des activités telles que jeux de cartes, scrabble, tricotage, conversation et pétanque.

Le Marché d'Été : dimanche 22 juin

C'est une préoccupation de Kiki Joanin d'animer le village en organisant un marché saisonnier. A chaque saison son marché ! Aujourd'hui celui d'Été : Autour du Reviron, de la rue des Rostangs jusqu'aux écoles, une vingtaine de commerçants proposent leurs produits.

La foule de l'été n'est pas encore là, mais le but est atteint. Le village est plus animé que d'habitude et Châtillonnais et touristes sont au rendez-vous, surtout que le beau temps est de la partie. Pour un village comme Châtillon, c'est ce genre

Diverses activités ont ponctué l'année :

Animations commerciales en octobre 2013 et mai 2014 avec un repas gratuit.

Loto du Club le 24 novembre 2014 (environ 1723 € de bénéfices).

Repas de fin d'année au restaurant Le Dauphiné le 7 décembre 2013.

Atelier "Mémoire" à la Maison St Jean organisé par le CLIC à la fin de l'année 2013 (15 participants),

Galette des rois le 24 janvier 2014, crêpes de Frédéric FAURE le 14 février 2014.

Sortie autour de St Nazaire-en-Royans le 5 juin 2014 (Visite de la grotte de Thaïs, promenade en bateau et visite des sources pétifiantes).

Le bureau de l'association reste inchangé :

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Président | FAURE Frédéric |
| Vice-président | BAUDE Serge |
| Trésorière | PERRIER Marinette |
| Trésorier-adjoint | COVAREL Roland |
| Commissaire aux comptes | GENIN Françoise |
| Secrétaire | ARBAUT Albert |
| Secrétaire-adjointe | ARBAUT Christiane |

Le CA comprend en plus Monique BONNET-GAMARD, Claudette LAY, Brigitte LAMBERT, Marc REBOULLEAU, Georgette VINOY.

d'initiative qui peut permettre d'étirer un peu la saison touristique trop concentrée du 14 juillet au 15 août. Rendez-vous est pris pour le marché d'automne !



Châtillon Arts et Vigne : programme de l'été

Depuis 20 ans, l'Association Châtillon Arts et Vigne offre l'occasion de mieux connaître le village et le vignoble aux visiteurs. Voici le programme de l'été !

Foire aux Greniers

Le 20 juillet sur le Champ de Foire, le traditionnel vide-grenier vous donnera l'occasion de vider ... ou de remplir vos étagères !



Festival Arts et Vigne du 3 au 10 août 2014

Pour marquer cette XX^e édition du festival la programmation a été enrichie !

Comme d'habitude près de 70 artistes exposeront leurs œuvres dans les caves du village transformé en Village-Galerie.

Le festival commence par la fête du vin et le marché du terroir : les viticulteurs et autres producteurs vous proposeront leurs produits.

Le mercredi 6 août, l'ambiance sera médiévale toute l'après midi et en soirée. **N'hésitez pas à vous costumer pour mieux participer à la fête.**

La non-moins traditionnelle Nuit des Cabanons illuminés restera dans les mémoires avec son repas dans les vignes, la musique et les lumières et pour marquer cette XX^e édition **un spectacle son, lumière et feu d'artifice !**

Le programme détaillé est maintenant disponible dans son édition papier. Il figure aussi sur le site de l'association : <http://chatillonartsetvigne.free.fr>.

A noter, pour corriger un manque dans le carnet programme : le mardi pour le théâtre l'entrée est à 8 € et il y a une buvette et un buffet dès 20h15.

Si vous avez envie de participer à un atelier, à une visite ou une balade, n'hésitez pas à vous inscrire à l'avance ! Les places sont limitées.



Le Festival, qui amène de nombreux visiteurs dans le village, et qui ne dure que quelques jours dans l'année, apporte parfois quelques contraintes pour les habitants. Nous espérons que vous les accepterez aimablement. Et la meilleure façon c'est de participer.

Le festival et la foire aux greniers sont organisés par les bénévoles de l'association. Une équipe y travaille toute l'année. A l'approche de ces manifestations, et pour leur déroulement, beaucoup de bénévoles sont nécessaires. Ils assurent toutes sortes de fonctions. Si vous voulez en faire partie, contactez-nous. Que vous ayez quelques heures ou plusieurs jours disponibles, vous trouverez votre place !

Si vous habitez Châtillon à l'année ou êtes souvent là, vous pouvez aussi participer à la préparation du festival : il n'y a jamais assez de bras !

L'équipe du festival

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Jacques Malod, Bernard Ravet